

LABEL ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

CAMPAGNE 2026

PV DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY ACADÉMIQUE

A/ LE PALMARÈS 2026 : REMARQUES GÉNÉRALES

Après examen des **258 dossiers** qui lui ont été transmis, et au terme de ses délibérations déclinées en 2 phases (en DSDEN, puis harmonisation à l'échelon académique), le Jury décide de décerner le Label EFG à 205 écoles et établissements, soit :

✓ **150 Labels EFG Junior**

(88 en Gironde, 59 dans les Pyrénées-Atlantiques, 2 dans le Lot-et-Garonne, 1 dans les Landes)

✓ **55 Labels EFG** (35 collèges, 12 LGT, 8 LP).

Les écoles et établissements labellisés sont, à deux exceptions près, tous issus du secteur public.

Les établissements et les écoles se positionnent majoritairement sur le niveau 1 (90%). Il y a quelques candidatures au niveau 2. Une candidature de niveau 3, transmise au jury national, n'a pas été retenue.

Les promotions sont en l'état peu nombreuses (une dizaine).

Le jury académique a refusé la qualification ou la promotion au niveau 2 à une douzaine de dossiers, ce qui signale un **niveau d'exigence relevé**. En clair, il ne suffit pas d'envoyer son dossier pour obtenir satisfaction. La démarche doit être étayée, cohérente et sincère. Elle fait l'objet d'une instruction sérieuse et croisée.

Ici, il convient de noter que le **choix calendaire** entérinée par notre tutelle en 2023 (i.e. une candidature adressée fin janvier de l'année scolaire, pour une annonce des résultats à la faveur du 8 mars chaque année) suppose **une anticipation maximale de la démarche**, comportant par exemple une **manifestation d'intérêt** suivie d'une **préparation** spécifique dès N-1 et un **déploiement des actions dès la rentrée scolaire (à N)**. En ce sens, de nouvelles dispositions seront prises à l'occasion de la prochaine campagne de labellisation qui devraient permettre une plus grande amplitude dans la mise en oeuvre des actions et le dépôt des dossiers.

Le **renouvellement du Label** : au regard de la durée du label (3 ans), la question du renouvellement se posait pour les lauréats de la première vague. CAP Egalité a anticipé le processus en encourageant les lauréats de 2023 à réactiver la démarche. Cette disposition a permis le renouvellement du Label de certains EPLE, et la prorogation (1 an) du Label de deux EPLE. Les Labels d'une dizaine d'EPLE périssent cependant (voir leur liste [ici](#)).

LA CLÉ DE RÉPARTITION

✓ **GÉOGRAPHIQUE**

La répartition géographique des candidatures est globalement conforme à la densité de la population scolaire.

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques
Candidats	10	143	11	18	76
Labellisés	6	115	8	9	67

✓ LES LAURÉATS SELON LES SECTEURS ET NIVEAUX

Département	1D	2D	Total 2026	Total labellisé 1D depuis 2023	Total labellisé 2D depuis 2023	Ratio Lab 1D	Ratio Lab 2D
Dordogne	0	6	6	0	12	0%	14%
Gironde	88	27	115	95	55	10%	21%
Landes	1	7	8	2	11	1%	15%
Lot-et-Garonne	2	7	9	3	16	1%	25%
Pyrénées-Atlantiques	59	8	67	61	19	10%	13%
Académie	150	55	205	161	112	6%	18%

Nota : les ratios sont calculés à partir du total des écoles ou établissements publics et privés sous contrat.

La carte des écoles et EPLE labellisés est accessible [ici](#).

B/ ANALYSE QUALITATIVE

Les principaux enseignements de cette campagne tiennent en quelques points que le Jury souhaite lister ici.

EN CE QUI CONCERNE LES POINTS POSITIFS :

- ✓ Bien qu'émergente encore, la **mise en œuvre de l'EVAR-EVARs** est souvent articulée à la lutte contre le sexisme et des LGBTphobies, et, de facto, à la prévention des violences de genre, ce que le jury relève comme très pertinent. Des liens avec les partenaires agréés par l'institution sont tissés. Le jury recommande les ressources mises en avant par le **GRAAL**, groupe académique d'action et de lutte contre les LGBTphobies, et conseille aux futurs postulants de consulter la liste des partenaires nationaux et académiques [ici](#).
- ✓ Les initiatives en matière de **co-éducation avec les familles** sur le sujet sont, pour certaines, très intéressantes : café des parents, dispositif « Parents, l'école vous accueille », coopération avec les fédérations de parents d'élèves, théâtre forum, prix littéraire engageant le vote des familles etc. Dans un établissement, la concertation avec la famille d'un jeune trans est relevée comme exemplaire d'une alliance éducative réussie. Ailleurs, la mise en œuvre des sanctions fait dans certains cas l'objet d'une médiation approfondie avec les familles.
- ✓ **Les élèves** se saisissent de cette dimension de leur parcours citoyen à travers des actions intelligentes : sondage au titre du CVC, du CVL, club archi maths. Elles et ils vont à la rencontre de leurs pairs lors d'actions de sensibilisation. Les élèves participent également à des club cinéma, rédigent des gazettes et fanzines féministes, etc. Certains élèves ont ainsi réalisé un podcast autour du cancer du sein. Ailleurs, ils ont réalisé une émission de radio en lien avec des personnes en EHPAD. La filière Graphisme d'un établissement a été mise à contribution pour la création d'une carte de prévention des VSS, etc. Toutes ces initiatives sont remarquables.
- ✓ Le jury relève des projets et réflexions très intéressantes autour du **plan Filles et Maths** ou des classes CHAMS. Les initiatives prises dans certains EPLE, le collège Canterane de Castelnau-de-Médoc (33), le LG Jules Supervielle d'Oloron-Sainte-Marie (64), par exemple, sont particulièrement exemplaires.
- ✓ La part des bibliothèques d'écoles et CDI dans la construction d'une **culture du respect et de l'égalité** est remarquable : révision du fonds Littérature jeunesse (exemple : équilibrer la part des héros et des héroïnes), accompagnement et réflexion autour de la *dark romance* et des stéréotypes de genre littéraires en général. Développement d'une égalithèque par la création d'un fonds féministe, LGBTQIA+, d'éducation à la sexualité.

DES MARGES DE PROGRESSION SIGNIFICATIVES SONT CONSTATÉES DANS PLUSIEURS DOMAINES :

- ✓ Le **pilotage**, en particulier la capacité des équipes à établir un **autodiagnostic** pertinent fondé sur quelques **constats** (quelques situations-problèmes) suscitant la **définition des objectifs** et des **actions éducatives** permettant de les atteindre, en même temps que quelques **indicateurs de suivi** (certaines écoles et certains établissements mettent en place un **tableau de bord égalitaire**).
Nota : dans un premier temps, il n'est pas nécessaire de noyer les personnels sous le nombre des indicateurs : 3 à 5 indicateurs suffisent. Dans un second temps, les collègues des écoles peuvent se saisir des grilles d'observables présentes sur le [Digipad](#) de Fabienne Helbig et Virginie Morin ; les collègues du 2D peuvent en outre se référer quant à eux se référer aux éléments de diagnostic présents dans le Vademecum.
- ✓ La réflexion autour de l'**occupation égalitaire des espaces** est diffuse dans le 1D. Elle constitue une porte d'entrée intéressante. Le jury relève qu'elle ne peut suffire à étayer la démarche (l'espace ne subsume pas l'égalité à lui seul). Il s'agit d'élargir les observations éventuellement conduites dans le champ de l'espace à une analyse approfondie des pratiques pédagogiques, des contenus d'enseignement, des fonds de documentation, enfin des pratiques de pilotage.
- ✓ Ici, le jury recommande les outils fournis par la **pédagogie de l'égalité** (la toile de l'égalité) et, même, du **pilotage égalitaire** tel qu'il est expérimenté dans la circonscription de Gradignan. Ce qui induit qu'il faut encourager des actions sur les pratiques, les savoirs, les savoir-être et leurs processus d'élaboration, et ce dans toutes les dimensions de la vie des élèves, mais aussi l'examen attentif d'indicateurs concernant le climat scolaire, la prise en compte de la santé des élèves, l'orientation.
- ✓ Les **formations mises au PAF** sont encore insuffisamment saisies. Nous invitons les collègues du 2D à se rapprocher du CAIF de leur ZAP ou à contacter directement CAP Egalité par mail : egalite@ac-bordeaux.fr. Dans le 1D, les IEN de circonscription, conformément aux orientations données par les DASEN, font des propositions de formation à l'EFG. Point de vigilance : le jury insiste sur le fait que ces formations doivent concerner le plus grand nombre possible de personnels de l'équipe. Ces formations ne sauraient se limiter aux référentes et référents Égalité Filles Garçons (en particulier dans le cadre de la candidature au niv. 2). Élargir le vivier de personnes formées est la condition de transferts durables à l'échelle de l'école, de l'EPLE.
- ✓ L'**Éducation artistique et culturelle** (et son lien avec la construction d'une culture de l'EFG) n'est pas toujours investie convenablement. En effet, un projet d'éducation artistique et culturelle combine trois champs d'action indissociables, visant à engager l'élève dans les démarches suivantes : connaître / pratiquer / rencontrer. Nous renvoyons [au cadrage de l'EAC sur Eduscol](#). Une fête de fin d'année, aussi importante soit-elle pour la dynamique de l'école ou de l'établissement, ne saurait donc constituer un exemple de projet EAC. Le jury encourage les équipes à se rapprocher des CPC EAC pour le 1D et de la [DAAC](#) pour le 2D afin de connaître les partenariats pertinents ou pour être accompagnés dans le montage de projet EAC.

Du point de vue de la **stratégie dans le 1D**, nous relevons que la participation au Label EFG Junior de la Gironde et des Pyrénées Atlantiques est directement liée à une impulsion donnée par les DSDEN, mais aussi à l'implication du département sur le dossier, grâce aux personnels en charge de l'EFG. Ici, relevons que la sensibilité des équipes distinguées par le Label est très prometteuse pour les années à venir : un travail de fond est accompli qui touche à tous les gestes professionnels, à tous les enseignements, toutes les dimensions de la vie des élèves.

Les liens entre **politique éducative en faveur de l'EFG** et **politique RH en faveur de l'égalité professionnelle** sont établis à travers la Charte du Label EFG signée par les personnels de direction et les IEN du 1D. Cette disposition nous permet de vérifier l'alignement des deux politiques publiques (au titre du **rhizome TAMISE**, lien avec la chargée de mission Clémence Labrunie), ce qui est un gage de cohérence et de protection des fonctionnaires. Relevons que, cette année, aucune alerte ne nous a été signalée, ce qui a permis de valider intégralement la liste des lauréats. Notons que cette disposition est opérante pour autant que les signalements sont faits par les personnes concernées (victimes et/ou témoins), conformément aux procédures prévues à cet effet pour les 1D et 2D (nous renvoyons au protocole national d'action en cas de VSS au sein des écoles et établissements scolaires et au protocole académique [Stopdiscr](#)). Voir toutes les informations sur l'intranet de l'académie).

Pour le jury académique
Sandra Barrère
Déléguée académique à l'EFG

Le 9 juin 2026